

ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES

ATTESTATION DE REUSSITE

Aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Je soussigné (nom, prénom) :

titulaire du diplôme :

numéro de diplôme : date de délivrance :

certifie que Mlle/Mr :

né(e) le.....à

a réussi le test.

Test réalisé : sans brassière de sécurité avec brassière de sécurité

Ce document est délivré par une personne répondant aux conditions prévues aux 1°, 2°, 3° de l'article R.227-13 susvisé dans les disciplines suivantes: canoë kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, surf de mer ou natation ou par une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Fait le: à :

Signature :